

Faire deux Master 1

Par **Alicebdlt**, le **22/11/2016** à **14:14**

Hello [smile9]

Je suis actuellement en Master 1 "Droit public international et européen" suite à une L3 en Erasmus. Cela m'intéresse mais je ne me vois pas exercer dans cette branche. Je rêve depuis toujours de faire l'ENM pour être juge pour enfants ou en tout cas d'exercer un métier en rapport avec la protection de l'enfance, ce qui se rapproche davantage du droit privé que du droit public. J'ai l'impression que je perds mon temps dans mon master même si je le trouve vraiment intéressant... Je pense finir l'année et refaire un Master 1 mais cette fois en droit privé, ou alors demander un M2 en "Protection des libertés fondamentales" pour ne pas perdre mon année en cours. Bref, je suis totalement perdue et la fac m'angoisse de plus en plus... J'ai l'impression de ne pas pouvoir me tromper dans cette branche, tout va si vite! Quelqu'un a t'il déjà fait deux Masters 1, droit public et droit privé ? Merci :) !

Par **Yn**, le **22/11/2016** à **15:31**

Généralement, je déconseille fortement de faire deux M1 car cela n'apporte strictement rien. Comme il s'agit ici d'un changement complet, cela est envisageable.

Cependant, repartir dans un M1 totalement différent, après une L3 "non française", suppose que les cours de licence soient bien maîtrisés. Partir en M1 droit privé (lequel ?), c'est s'engager dans les sûretés, les régimes mat', voire la fisca, etc. il faut donc de bonnes bases en droit privé. Est-ce le cas ? Si tu n'as jamais fait de régimes des obligations, de droit des biens, de droit des sociétés, etc. cela s'annonce très compliqué.

Par **Alicebdlt**, le **22/11/2016** à **17:35**

Merci pour cette réponse !

J'envisageais de faire un M1 "Protection des personnes vulnérables" et de continuer dans cette voie en M2 par la suite.

Je n'ai fait qu'un semestre en Finlande, mais il est vrai que je ne maîtrise pas bien le droit des sûretés, par exemple.

Si c'est déconseillé, je postulerai à des M2 "Droit des libertés fondamentales" pour me

rapprocher au plus de ce que j'envisage par la suite, sans me fermer de portes. Penses tu que c'est une bonne idée ?

Par **Yn**, le **22/11/2016** à **17:50**

Si l'objectif est l'ENM et la profession de juge pour enfants, je suis plutôt mitigé : les épreuves de l'ENM sont très axées droit privé et, surtout, la profession convoque des problématiques concrètes de droit pénal et de droit civil, soit des choses éloignées du droit public et des "libertés fondamentales", notion un peu fourre-tout qui négligent souvent l'aspect technique des questions.

Par **Alicebdl**, le **22/11/2016** à **17:58**

Envisager de refaire un M1 en droit privé est donc une solution ?